

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° V-3 19SGADL0077

SEANCE DU
2 MAI 2019

Nombre de conseillers en exercice : 71
Nombre de conseillers présents : 50
Date de convocation : 26 avril 2019
Date d'affichage : 3 mai 2019

OBJET : Ecomusée - Villa Perrusson - Tarifs
--

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 69
Nombre de Conseillers ayant voté pour : 69
Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0
Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0
Nombre de Conseillers : <ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 19 • n'ayant pas donné pouvoir : 2

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, le 02 mai à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle Bourdelle - Embarcadère - 71300 MONTCEAU-LES-MINES, sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

M. Gilles DUTREMBLE - Mme Sylvie LECOEUR - Mme Frédérique LEMOINE - M. Hervé MAZUREK - M. Daniel MEUNIER - M. Olivier PERRET - M. Alain PHILIBERT - M. Jérémy PINTO - M. Laurent SELVEZ - M. Jean-Yves VERNOCHE

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - M. Alain BALLOT - Mme Jocelyne BLONDEAU-CIMAN - Mme Jocelyne BUCHALIK - M. Roger BURTIN - Mme Edith CALDERON - M. Christian CATON - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - Mme Catherine DESPLANCHES - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard DURAND - Mme Marie-Thérèse FRIZOT - M. Roland FUCHET - M. Jean-Luc GISCLON - Mme Danielle GOSSE - M. Pierre-Etienne GRAFFARD - M. Gérard GRONFIER - M. Jean-Marc HIPPOLYTE - Mme Marie-Claude JARROT - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Charles LANDRE - M. Jean-Claude LARONDE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - M. Luis-Filipe MARTINS - Mme Catherine MATRAT - Mme Paulette MATRAY - M. Felix MORENO - M. Dominique RAVAUT - M. Bernard REPY - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - M. Guy SOUVIGNY - M. Noël VALETTE -

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme Josiane GENEVOIS
Mme Marie ROUSSEAU
Mme COUILLEROT (pouvoir à M. Jean-Marc HIPPOLYTE)
M. FRIZOT (pouvoir à M. Hervé MAZUREK)
Mme GRAZIA (pouvoir à Mme Paulette MATRAY)
M. POLITI (pouvoir à M. Laurent SELVEZ)
M. DUBAND (pouvoir à M. Felix MORENO)
Mme BUCHAUDON (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
M. GANE (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
Mme FERRY (pouvoir à M. Jean-Luc GISCLON)
M. SIGNOL (pouvoir à M. Charles LANDRE)
Mme POULIOS (pouvoir à Mme Catherine DESPLANCHES)
Mme RAMES (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
Mme BERARD (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)
M. GIRARDON (pouvoir à M. Bernard REPY)
M. MICHEL (pouvoir à M. Gilles DUTREMBLE)
M. PISSELOUP (pouvoir à M. Gilbert COULON)
M. BAUMEL (pouvoir à M. David MARTI)
Mme REYES (pouvoir à M. Bernard DURAND)
M. JAUNET (pouvoir à M. Pierre-Etienne GRAFFARD)

SECRETARE DE SEANCE :

M. Roger BURTIN



Le rapporteur expose :

« La réhabilitation du jardin et la restauration du clos-couvert et des décors céramiques extérieurs de la Villa Perrusson permettent depuis 2016 l'accueil du public pour donner à voir et à comprendre un des fleurons de l'industrie céramique du territoire.

À ce titre, il appartient à l'assemblée délibérante de la communauté urbaine de se prononcer sur les conditions d'ouverture aux publics du jardin de la Villa Perrusson.

Les conditions tarifaires seront les suivantes et permettront de visiter le jardin :

Catégories	Tarifs
Individuel Adulte	4 €
Individuel Enfant, à partir de 11 ans	2 €

Sont considérés comme groupe de visiteurs :

Groupes adultes	Groupes enfants/scolaires et publics empêchés
Tout groupe d'au moins 10 personnes (individuels constitués, groupe organisé)	-Scolaires, jeunes de moins de 26 ans (enfants des centres aérés compris) -« Public en difficulté » : handicapés, demandeurs d'emploi, maison de retraite

Catégories	Tarifs
Groupe Adultes, visite simple	3,50 € / personne
Groupe Enfants/scolaires hors CUCM, publics empêchés Visite simple (collège, lycée, enseignement supérieur)	1,50 € / personne
Groupe Enfants/scolaires hors CUCM, publics empêchés Visite/ateliers (maternelles et primaires)	1 atelier : 1,50 € / enf. 2 ateliers : 3,00 € / enf. 3 ateliers : 4,10 € / enf. 4 ateliers : 5,60 € / enf. 5 ateliers : 7,10 € / enf. 6 ateliers : 8,20 € / enf.

L'offre de médiation est adaptée aux niveaux des élèves. Ainsi, pour les petits, l'écomusée propose une appropriation du site sous forme d'ateliers interactifs, reposant sur l'observation active, la création graphique ou encore l'approche sensorielle, en mobilisant différents sens : vue, odorat, toucher, ouïe.

Groupe Adultes, visite au jardin + circuit pédestre commenté	4,50 € / personne
Groupe Enfants/Scolaires hors CUCM, publics empêchés Visite au jardin + circuit pédestre commenté	2,00 €/ enfant

À la demande de certains publics, pour prolonger la découverte du jardin de la Villa Perrusson, l'offre de médiation a été complétée par un circuit pédestre commenté menant à l'ancienne cité Perrusson, afin d'admirer les bâtiments ornés des productions Perrusson.

La liste des catégories de personnes éligibles à la gratuité est la suivante :

- Enfants jusqu'à 10 ans,
- Bénéficiaires du R.S.A et demandeurs d'emploi,

- Personnes en situation de handicap + 1 accompagnant,
- Détenteurs de la carte Tourisme Pass Pro + 1 accompagnant,
- Porteurs de la carte « Passtime » (1 entrée gratuite pour une payante),
- Porteurs des cartes de membre adhérent du réseau Écomusée
- Porteurs des cartes ICOM,
- Porteurs des cartes AICA presse,
- Porteurs de cartes de guides conférenciers,
- Nouveaux arrivants sur le territoire communautaire détenteurs d'une contremarque,
- Groupes scolaires de la CUCM et leurs accompagnateurs (de la maternelle au lycée),
- Accompagnateurs des groupes enfants/scolaires hors CUCM et publics empêchés,
- Groupes : gratuité pour 1 accompagnant (chauffeur des groupes organisés) + 1 gratuité accordée pour 20 personnes payantes,
- Groupes comités de jumelage situés sur le territoire communautaire
- Groupes agents CUCM

Certains événements ponctuels organisés par l'Écomusée seront gratuits pour le public.

Il vous est proposé d'approuver la grille tarifaire de la villa Perrusson pour la visite du jardin à compter de 2019.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'approuver, telles que décrites ci-dessous, les modalités tarifaires d'ouverture aux publics du jardin de la Villa Perrusson à compter de 2019 :

Catégories	Tarifs
Individuel Adulte	4 €
Individuel Enfant, à partir de 11 ans	2 €

Sont considérés comme groupe de visiteurs :

Groupes adultes	Groupes enfants/scolaires et publics empêchés
Tout groupe d'au moins 10 personnes (individuels constitués, groupe organisé)	-Scolaires, jeunes de moins de 26 ans (enfants des centres aérés compris) -« Public en difficulté » : handicapés, demandeurs d'emploi, maison de retraite

Catégories	Tarifs
Groupe Adultes, visite simple	3,50 € / personne
Groupe Adultes, visite au jardin + circuit pédestre commenté	4,50 € / personne
Groupe Enfants/scolaires hors CUCM, publics empêchés Visite simple (collège, lycée, enseignement supérieur)	1,50 € / personne
Groupe Enfants/scolaires hors CUCM, publics empêchés Visite/ateliers (maternelles et primaires)	1 atelier : 1,50 € / enf. 2 ateliers : 3,00 € / enf. 3 ateliers : 4,10 € / enf. 4 ateliers : 5,60 € / enf. 5 ateliers : 7,10 € / enf. 6 ateliers : 8,20 € / enf.

Groupe Enfants/Scolaires hors CUCM, publics empêchés Visite au jardin + circuit pédestre commenté	2,00 €/ personne
--	------------------

La liste des catégories de personnes éligibles à la gratuité est la suivante :

- Enfants jusqu'à 10 ans,
 - Bénéficiaires du R.S.A et demandeurs d'emploi,
 - Personnes en situation de handicap + 1 accompagnant,
 - Détenteurs de la carte Tourisme Pass Pro + 1 accompagnant,
 - Porteurs de la carte « Passtime » (1 entrée gratuite pour une payante),
 - Porteurs des cartes de membre adhérent du réseau Écomusée
 - Porteurs des cartes ICOM,
 - Porteurs des cartes AICA presse,
 - Porteurs de cartes de guides conférenciers,
 - Nouveaux arrivants sur le territoire communautaire détenteurs d'une contremarque,
 - Groupes scolaires de la CUCM et leurs accompagnateurs,
 - Accompagnateurs des groupes enfants/scolaires hors CUCM et publics empêchés,
 - Groupes : gratuité pour 1 accompagnant + 1 gratuité pour 20 personnes,
 - Groupes comités de jumelage situés sur le territoire communautaire
 - Groupes agents CUCM
- Certains événements ponctuels organisés par l'Écomusée seront gratuits pour le public.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 3 mai 2019
et publié, affiché ou notifié le 3 mai 2019

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRESIDENT,

LE PRESIDENT,

David MARTI

David MARTI


